

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **5 décembre 2025**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Etaient présents : BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : ARIZA Emmanuelle, BERNARD Jean-Luc, DELMAS Corinne, FORT Dominique, GALTIER Samuel, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
ARIZA Emmanuelle	à	LEPETIT Philippe
BERNARD Jean-Luc	à	CADAUX Didier
DELMAS Corinne	à	CARRIERE Edith
FORT Dominique	à	CHUREAU Esther
GALTIER Samuel	à	THOMAS Rémi
MUYS Elisabeth	à	VICENTE Florian

Secrétaire de Séance : M. Florian VICENTE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2025 sera mis au vote ultérieurement
- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
 - o Pas de décision prise
- Délibérations :

2025-060	Renouvellement du dispositif de la Carte Jeunes (01/01/2026 au 31/12/2027)
2025-061	Budget Centre Commercial 2025 : Décision modificative n°02
2025-062	Budget Eau Assainissement 2025 : Décision modificative n°02
2025-063	Budget Photovoltaïque 2025 : Décision modificative n°01
2025-064	Budget Mairie 2025 : Décision modificative n°01

- Point des commissions

- Date du prochain Conseil Municipal.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

APPROBATION DU(DES) PROCES VERBAL(VERBAUX) DE LA(DES) SEANCE(S) PRECEDENTE(S) DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025 sera mis au vote ultérieurement.

LISTE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

DELIBERATIONS

Délibération n°2025-060 : Délibération portant renouvellement du dispositif de la Carte jeunes (01/01/2026 au 31/12/2027)

Rapporteur : Mme Esther CHUREAU

- **Vu** la délibération D2022-003 du 27 janvier 2022 relative au renouvellement du dispositif de la Carte Jeunes par convention pour 2022/2023,
- **Vu** la délibération D2024-004 du 18 janvier 2024 relative au renouvellement du dispositif de la Carte Jeunes par convention pour 2024/2025,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Ville de Millau propose de renouveler notre adhésion au dispositif de la Carte Jeunes permettant ainsi aux jeunes de 11 à 20 ans de bénéficier des avantages offerts par cette carte sur la ville de Millau pour les années 2026 et 2027.

Les conditions de ce dispositif sont définies dans la convention 2026 / 2027 avec la Ville de Millau annexée à la présente délibération.

En contrepartie, une participation forfaitaire de 15 € par an et par jeune bénéficiaire sera demandée à la commune de St Georges de Luzençon.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la convention 2025/2026 avec la Commune de Millau, dans le cadre du dispositif « Carte Jeunes ».

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Délibération n°2025-061 : Budget centre commercial 2025 : décision modificative n°2

Rapporteur : M. Florian VICENTE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la décision modificative n°02 est nécessaire afin de pouvoir payer les dernières factures (charges à caractère général) suite à un remplacement de moteur de rideau d'un commerce non prévu.

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		350.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		350.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	350.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	350.00 €			
Total	350.00 €	350.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

ADOpte, cette décision modificative.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Délibération n°2025-062 : Budget eau et assainissement 2025 : décision modificative n°2

Rapporteur : M. Florian VICENTE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la décision modificative n°02 est nécessaire pour ajuster des crédits entre le chapitre 011 et 042 en section exploitation afin de pouvoir payer les dernières factures de charges à caractère général.

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, électricité, gaz, chauffage, etc.)		10 000.00 €		
D 6062-STEP : Produits de traitement		3 000.00 €		
D 6066 : Carburants		9 000.00 €		
D 61551 : Matériel roulant		10 000.00 €		
D 6156 : Maintenance		3 000.00 €		
D 63711 : Redevance prélèvement sur la ressource en eau		10 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		45 000.00 €		
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ...	45 000.00 €			
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	45 000.00 €			
Total	45 000.00 €	45 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 237 : Avances commandes immo. incorp.	45 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	45 000.00 €			
R 28031 : Frais d'études			500.00 €	
R 28153 : Amort. installations à caractère spécifique			44 500.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section			45 000.00 €	
Total	45 000.00 €		45 000.00 €	
Total Général		-45 000.00 €		-45 000.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

ADOPTE, cette décision modificative.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Délibération n°2025-063 : Budget photovoltaïque 2025 : décision modificative n°1

Rapporteur : M. Florian VICENTE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la décision modificative n°01 est nécessaire afin de pouvoir payer les dernières factures relatives au TURPE (charges à caractère général).

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fournitures non stockables		130.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		130.00 €		
D 023 : virement à section investis.	130.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	130.00 €			
Total	130.00 €	130.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2153 : Install. à caractère spécifique	130.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	130.00 €			
R 021 : Virement section exploitation			130.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			130.00 €	
Total	130.00 €		130.00 €	
Total Général		-130.00 €		-130.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

ADOPTE, cette décision modificative.

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Délibération n°2025-064 : Budget mairie 2025 : décision modificative n°2

Rapporteur : M. Florian VICENTE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la décision modificative n°02 est nécessaire pour :

Point 1 : ajuster les crédits entre plusieurs chapitres pour prendre en compte des dotations aux amortissements plus importantes que prévues initialement ainsi que pour reverser la part à la Commune de Creissels de la subvention France Services (la subvention prévue de 50 000 € a été bonifiée de 5 000 € en cours d'année 2025, ce qui induit un reversement de la moitié à Creissels).

Point 2 : intégrer les écritures de clôture du budget lotissement après validation du SGC.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Point 1 :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7498 : Autres versements sur dotations et participat		2 100.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 100.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		1 312.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		1 312.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 412.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 412.00 €			
Total	3 412.00 €	3 412.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		116 500.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		116 500.00 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	116 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	116 500.00 €			
R 2804182 : Amort. subv org publics divers - Bâtiments				1 312.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				1 312.00 €
R 1641 : Emprunts en euros			1 312.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			1 312.00 €	
Total	116 500.00 €	116 500.00 €	1 312.00 €	1 312.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Point 2 :

Pour prendre en compte les écritures de clôture du lotissement, et suite à la validation du SGC :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
cettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	2 894,35	2 894,35
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
penses	Autorisation budgétaire totale	D	79 328,49	3 331,07	82 659,56
	Dépenses réalisées (1)	E	79 328,49	3 330,57	82 659,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
éférences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-79 328,49	-3 330,57	-82 659,06
sultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	121 197,67	436,72	121 634,59
ide (investissement) ou résultat de ture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	41 869,38	-2 893,85	38 975,53
éférence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
sultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	41 869,38	-2 893,85	38 975,53

Les écritures seront lui suivantes :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investisseme	2 893.85 €			
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
Total	2 893.85 €		2 893.85 €	
INVESTISSEMENT				
D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	41 869.38 €			
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté	41 869.38 €			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn			2 893.85 €	
Total	41 869.38 €		2 893.85 €	
Total Général		-44 763.23 €		-5 787.70 €

Ce qui nous donne la décision modificative globale et complète suivante :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7498 : Autres reversements sur dotations et participat		2 100.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 100.00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investisseme	2 893.85 €			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		1 312.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		1 312.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 412.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 412.00 €			
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
Total	6 305.85 €	3 412.00 €	2 893.85 €	
INVESTISSEMENT				
D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	41 869.38 €			
TOTAL D 001 : Solde exécution invest. reporté	41 869.38 €			
D 1641 : Emprunts en euros		116 500.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		116 500.00 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	116 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	116 500.00 €			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn			2 893.85 €	
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments				1 312.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				1 312.00 €
R 1641 : Emprunts en euros			1 312.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			1 312.00 €	
Total	158 369.38 €	116 500.00 €	4 205.85 €	1 312.00 €
Total Général		-44 763.23 €		-5 787.70 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

ADOPTE, cette décision modificative.

Nombre de présents :	12
Nombre d'absent(s) :	7
Nombres de procuration :	6
Quorum :	10

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Date proposée : 29 janvier 2026 ou avancé au 15 janvier si besoin comptable

POINT DES COMMISSIONS

Commission « Associations - Culture - Évènements - SPORTS - Communication - Administration générale » - Mme Esther CHUREAU

- Course des biches
- Resto du cœur : les enfants ont ramassé 95 kg de marchandises et un chèque. Les enfants sont très contents et ont été efficaces, cela a été une bonne expérience pour eux
- Réveillon de la Saint Sylvestre : il reste quelques places
- Félicitations aux agents municipaux pour les illuminations de Noël dans le village
- Spectacle avec les escapades samedi 24 janvier 20h30 à la salle des fêtes : chansons sur les textes de Jean de la Fontaine
- 11 janvier : repas des aînés

Commission « Environnement – Tourisme » - Mme Élisabeth MUYS

/

Commission « Urbanisme – Patrimoine » - M. Remi THOMAS

- réunion avec le SMICA mardi pour rendre compte des actions réalisées pour ensuite passer à la 2^{ème} phase de l'adressage

Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance » - Mme Corinne DELMAS

/

Commission sociale – Mme Dominique FORT

/

Commission « Finances – Travaux » - M. Florian VICENTE

/

POINTS DIVERS

- clocher : l'échafaudage a été démonté et sera évacué la semaine prochaine
Nous n'avons pas de date pour l'inauguration avec l'évêque
Les agents municipaux ont fait un gros nettoyage intérieur / extérieur pour que tout soit propre pour les fêtes de Noël
- la placette : les négociations ont eu lieu et sont à l'analyse du maître d'œuvre
une entreprise a été retenue pour le lot 1 (Terrassement – maçonnerie) : groupement LADET / ROMERO
Lot 2 (pavage) et Lot 3 (espaces verts) étaient en négociation
- discussion à la CCMGC du transfert du service de l'eau : c'est mitigé et nous sommes dans la catégorie de ceux qui ne veulent pas le transfert tant que ce n'est pas obligatoire.
- La CCMGC va aider des communes pour l'eau et l'assainissement mais ne subventionnera pas pour d'autres type de travaux. Le gros chantier sur St Georges sera d'équiper les compteurs de têtes émettrices pour faire de la radio ou télérelève

QUESTIONS DIVERSES

Q.1 : Suspension du prélèvement mensuel pour les factures d'eau en 2026

Lors de la réception de la dernière facture d'eau 2025, les mensualisés ont constaté la présence de la mention suivante : « *Mensualisation suspendue en 2026 pour des raisons comptables – Vous aurez 1 acompte et 1 facture* ».

M. le Maire :

- ① Pouvez-vous nous indiquer les **raisons comptables** qui motivent la suspension du prélèvement automatique qui pourtant répondait aux attentes de certains administrés ?
- ② La suspension étant une interruption momentanée d'une activité ou d'un processus, pouvez-vous nous dire si le prélèvement sera réintroduit prochainement ?

Réponse : en tant que collectivité territoriale nous n'avons pas le droit de facturer des surestimations
On ne pourra facturer que lorsque la radio relève ou la télérelève sera en place après la pose des têtes émettrices.

Q.2 : Travaux communaux 2025

Pour que l'ensemble des conseillers municipaux soient informés des communications faites lors de la commission Finances du 24/11/2025, M. le Maire pouvez-vous nous faire un point détaillé sur les **travaux communaux réalisés ou engagés en 2025**, à savoir :

- ① la liste des **travaux prévus et imprévus** réalisés en **2025** (terminés ou non au 31/12/2025) ;
- ② leur **état d'avancement** (ainsi que l'écart par rapport au planning prévisionnel) et leur **mode de financement** (fonds propres, emprunts, subventions, etc.) ;
- ③ la **date prévisible d'achèvement** des travaux **non terminés** au **31/12/2025** ;
- ④ ainsi que les **montants** qui feront l'objet d'un **report sur le budget 2026** (emprunts, etc.).

Réponse : M. VICENTE communiquera le tableau présenté en commission finances de novembre.

Q.3 : Fouilles archéologiques effectuées lors de la destruction de la Chaussée du Moulin de Paillès : parution et diffusion du rapport d'expertise

Monsieur le Maire :

- ① Pouvez-vous nous renseigner sur la date prévisible de parution et de diffusion du rapport d'expertise de l'INRAP ?

Réponse : L'INRAP a reçu les résultats des analyses au carbone 14 qui donne une datation à plus de 57 % au 19^{ème} siècle.

Les recherches en archive parlent de travaux importants au 19^{ème} siècle sur le seuil, dont la pose de crampons renforçant les blocs entre eux.

Suite à cette datation, une nouvelle étude sera réalisée pour finaliser et valider ce qui ne reste pour le moment que des hypothèses.

La séance est levée à 21h33

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie une fois approuvé (www.saint-georges-de-luzencon.fr).

Le secrétaire de séance
M. Florian VICENTE



Fait à Saint-Georges-de-Luzençon, le 27 janvier 2026,
Le Maire
M. Didier CADAUX

